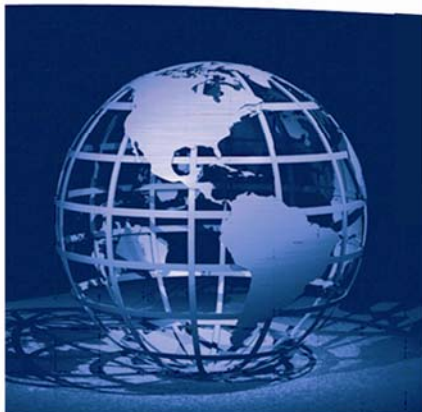




Gide Loyrette Nouel



2011

Contentieux bancaire et financier

Alger
Bruxelles
Bucarest
Budapest
Casablanca
Hanoi
Hô Chi Minh Ville
Hong Kong
Istanbul
Kiev
Londres
Moscou
New York
Paris
Pékin
Saint-Pétersbourg
Shanghai
Tunis
Varsovie

Contentieux bancaire et financier

Le contentieux bancaire et financier recouvre la gestion de tout conflit relatif à la validité et à l'exécution des opérations bancaires et financières, ainsi qu'à la **responsabilité civile, pénale et disciplinaire** des entreprises du secteur de la banque et de la finance et de leurs dirigeants. C'est un contentieux :

- **technique** : il impose une parfaite maîtrise d'un corpus de normes nombreuses et complexes et des connaissances comptables et financières ;
- **organisationnel** : la responsabilité, notamment pénale, des établissements bancaires et financiers est de plus en plus fréquemment recherchée sur le fondement d'un défaut d'organisation ;
- **"asymétrique"** : la puissance économique des établissements bancaires et financiers et leurs obligations corrélatives d'information et de conseil à l'égard de leur clientèle induisent trop souvent une forme de présomption de responsabilité à leur endroit.

C'est, au regard des enjeux médiatiques et financiers en cause, un contentieux **stratégique**.

Intervenir à tous les stades du conflit

Evaluation des risques

- Appréciation des risques réglementaires, déontologiques et contentieux
- Prévention de l'émergence des litiges
- Réalisation d'audits de risques dans ces différents domaines

Gestion des situations de crise

Les crises judiciaires et sanctions disciplinaires, souvent relayées dans les médias, peuvent affecter durablement la réputation de l'entreprise et l'image de son secteur d'activité. L'équipe travaille avec les services et agences de communication de ses clients pour exprimer leur position dans les médias.

Procédures disciplinaires

L'équipe Contentieux Bancaire et Financier conseille ses clients en matière de prévention des infractions à la réglementation professionnelle qui leur est applicable. Elle assure la défense de ses clients devant les sections disciplinaires et les juridictions compétentes.

Résolution amiable des conflits

Aussi souvent que possible, l'équipe s'attache à trouver des solutions négociées et confidentielles, et à mettre en place des modes alternatifs de résolution des litiges.

Procès

Stade ultime du conflit, le procès doit être perçu comme un instrument au service d'une stratégie. Gide Loyrette Nouel assiste l'entreprise pour mettre en œuvre, de manière rigoureuse et appropriée, l'ensemble des moyens de droit utiles au succès de ses prétentions, dans l'intérêt immédiat du dossier, et pour prévenir un éventuel contentieux de masse.

Les membres de l'équipe Contentieux Bancaire et Financier assurent régulièrement la défense des intérêts de banques, d'entreprises d'investissement, d'émetteurs institutionnels, de fonds d'investissements, d'OPCVM et de leurs gestionnaires. Ils assurent également la défense des dirigeants de ces différents établissements devant toutes juridictions compétentes, notamment correctionnelles.

Nos avocats apportent au traitement des affaires qui leur sont confiées l'expérience, la rigueur, la maîtrise des techniques bancaires et financières et la connaissance des arcanes judiciaires et procédurales indispensables à une gestion optimale des dossiers.

Gide Loyrette Nouel intervient dans tout contentieux disciplinaire, civil et pénal relatif à l'ensemble des activités bancaires et financières.

Pour plus d'informations :
www.gide.com



Gide Loyrette Nouel

Domaines de compétence

Contentieux disciplinaires

L'équipe assiste régulièrement ses clients, établissements réglementés ainsi que leurs dirigeants, en cas de poursuites disciplinaires devant la Commission bancaire ou la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers.

Contentieux des abus de marché et des délits boursiers

Les avocats interviennent dans tout conflit résultant de délits boursiers (diffusion de fausses informations, manipulation de cours, délit d'initiés, etc.) ou de la violation des règles de fonctionnement des marchés réglementés.

Blanchiment

L'équipe assiste ses clients dans la mise en conformité des opérations réalisées et dans le contentieux disciplinaire ou pénal susceptible d'en découler, notamment en relation avec la réglementation "Contrôle blanchiment de capitaux".

Gestion d'actifs & banque privée

Les avocats représentent les intérêts des établissements mis en cause en qualité de gestionnaires d'actifs pour comptes de tiers et de dépositaires. En matière de *Private Equity*, l'équipe assiste ses clients dans la gestion des risques et litiges nés de leurs participations au capital et/ou à la direction d'entreprises dans lesquelles ils ont investi. Elle intervient également dans tout conflit relatif à l'administration des valeurs mobilières (réception transmission, exécution et négociation d'ordres, tenue de compte, compensation, global custody, etc.).

Contentieux liés au financement bancaire, aux activités d'investissement et marchés de capitaux

L'équipe intervient dans tout conflit :

- né à l'occasion des activités de conseil de ses clients (introductions en bourse, privatisations, fusions-acquisitions, rapprochements, restructurations, ingénierie comptable et financière, etc.) ;
- lié aux financements et aux sûretés ou garanties qui s'y rapportent, à la renégociation des engagements dans le cadre d'un mandat ad hoc ou d'un règlement amiable*, aux responsabilités encourues pour soutien abusif, rupture abusive et manquement aux obligations professionnelles ;
- relatif aux opérations sur les marchés de capitaux (émissions d'instruments financiers, produits dérivés, titrisations, etc.) ;
- résultant des activités d'analyse financière et de notation, de publication d'opinions et de prévisions, ainsi que de diffusion de renseignements économiques et financiers.